



**COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE
DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)**

Compte-rendu de la réunion plénière du 2 juin 2026

SERVICES DE L'ETAT					
TITULAIRE			REPRESENTANT OU MANDATAIRE		Présence
Préfecture de région Pays de la Loire	Fabrice RIGOLET-ROZE	Préfet	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	X
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	Samuel RIGAUDEAU	Délégué régional à la Vie associative	X
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	Jérôme GIUDICELLI	Directeur régional			
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	Anne GERARD	Directrice régionale			
Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Anne BEAUVAL	Directrice régionale	Benoît CORNIC	Chargé de gestion budgétaire et de mission économie verte	X
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)	Annick BAILLE	Directrice régionale			
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique	Jérôme DE MICHERI	Chef du service et délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Maine et Loire	Benoît BESSE	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Mayenne	Julien OUVRARD	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Sarthe	Benoît DORÉ	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vendée	Émilie PROVOST	Déléguée départementale à la vie associative			X

COLLECTIVITES TERRITORIALES					
TITULAIRE			REPRESENTANT		Présence
Conseil régional des Pays-de-la-Loire	Christelle MORANÇAIS	Présidente			
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Michel MENARD	Président			
Conseil départemental du Maine et Loire	Florence DABIN	Présidente			
Conseil départemental de la Mayenne	Olivier RICHEFOU	Président			
Conseil départemental de la Sarthe	Dominique LE MENER	Président			
Conseil départemental de la Vendée	Alain LEBOEUF	Président			
PERSONNALITES QUALIFIEES					
Organisation	Prénom NOM	Présence	Mandat éventuel	Présence	
Le Mouvement associatif des Pays de la Loire	Philippe DOUX				
France Bénévolat	Mireille VIOLEAU	X			
Fédération régionale des radios associatives (FRAP)	Valentin BEAUVALLET				
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)	Caroline URBAIN	X			
France Nature Environnement (FNE)	Jean-François HOGU	X			
Comité régional olympique et sportif (CROS)	Claude GANGLOFF	X	Valentin BEAUVALLET	X	
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	Guillaume ROUSSEAU	X			
Ligue de l'enseignement	Sophie GUERIN	X			
Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	Jean-Claude LAURENT				

Les personnes indiquées ci-après ne sont pas membres de la CRC mais participent à celle-ci en tant que personnes ressources (elles n'ont pas voix délibérative) :

- Sterenn GUEGAN, chargée de projet au Mouvement associatif des Pays de la Loire
- Olivier GUILLON, référent Vie associative au SDJES de Loire-Atlantique
- Bénédicte JOURNÉ, gestionnaire administrative et budgétaire du FDVA 1 (DRAJES)

Ce compte-rendu prend appui sur le support présenté en réunion plénière, également téléchargeable sur le site académique sur les pages dédiées au FDVA. Nous vous invitons à le consulter, un grand nombre d'informations et d'éléments présentés en séance n'étant pas repris dans ce compte-rendu.

ORDRE DU JOUR de la réunion

- Vérification du quorum et des mandats des membres présents
- Validation du compte-rendu de la CRC de décembre 2025 par les membres
- Retours globaux sur la campagne 2026
- Présentation des propositions de financement pour le FDVA 2026
- Autres actualités en matière de vie associative

I. Accueil et ouverture de la réunion

Propos introductifs par Alexandre MAGNANT, délégué régional académique

Il remercie les services pour la campagne 2026 du FDVA et la tenue des délais contraints, dans un contexte de hausse continue du nombre de dossiers déposés et à instruire.

Sont évoqués plusieurs éléments de contexte national : un suivi par la Ministre en charge de la vie associative Mme Marina FERRARI du contexte associatif et des structures en difficultés avec notamment une hausse constatée des associations en redressement et liquidation judiciaire. Il rappelle une sanctuarisation des moyens dédiés à la vie associative en 2026 – FDVA, FONJEP, service civique. Dans le cadre de la construction du Projet de loi de finances 2027, la Ministre a indiqué rencontrer les candidats à l'élection présidentielle pour les sensibiliser aux thématiques jeunesse, sport et vie associative.

Il indique une mobilisation des services de l'Etat sur l'animation de cellules de veilles régionales en appui aux structures de l'économie sociale et solidaire en difficultés, pilotées par la Préfecture et co-animées par la DREETS et la DRAJES. Il mentionne enfin l'existence de la Boussole de l'ESS - S'orienter dans la gestion des difficultés, guide produit par la cellule nationale à diffuser largement dans les réseaux associatifs.

Il cède la parole à Caroline URBAIN, en qualité de co-présidente du Mouvement associatif régional, avant d'ouvrir la réunion.

Caroline URBAIN, vice-présidente du Mouvement associatif des Pays de la Loire,

Elle remercie Alexandre MAGNANT pour les propos introductif sur la prise en compte de la vie associative par le ministère, et les services de la jeunesse, de l'engagement et des sports pour le travail effectué, l'appui aux associations, l'écoute durant toute la campagne du FDVA et plus largement. C'est le signe qu'un travail collectif et conjoint entre Etat et associations fait réellement sens.

Elle émet deux alertes dans le contexte : sur le financement des associations et notamment des têtes de réseau, et sur les conséquences des baisses de financement sur les activités associatives et la diminution ou la disparition de certains services à la population, avec les conséquences délétères que cela peut engendrer. Elle rappelle enfin l'importance du tissu associatif, dans sa pluralité, sa diversité, et sa liberté parfois réinterrogées dans toutes ces dimensions.

II. Vérification du quorum et validation du compte-rendu de la réunion de décembre (diapos 3-4)

Le quorum étant atteint, la commission régionale peut valablement délibérer.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu de la précédente commission régionale consultative, en ligne sur le site de la DRAJES.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur le précédent compte-rendu de commission régionale consultative

III. Retours globaux sur la campagne 2026 (diapos 5-15)

Sur les actions d'information et de communication menées sur le dispositif dès l'ouverture de la campagne, chaque département fait un état des lieux de ce qui a été fait (*diapos 6 à 11*). 18 réunions en présentiel et une quinzaine en distanciel ont permis de réunir plus de 1 400 personnes à l'échelle régionale.

Concernant la baisse des demandes formulées au titre de la formation des bénévoles (-18% sur le FDVA 1 hors Certif'Asso), et corrélativement la baisse du volume financier demandé (-20,8%), des tentatives d'explication sont évoquées : moins de temps dans les associations pour se former, impact de la baisse des financements... Il serait intéressant de regarder si cette tendance se retrouve dans d'autres régions.

IV. Présentation des propositions de financement pour le FDVA 2026 (*diapos 16-37*)

a) **FDVA 1 « Formation des bénévoles »** (*diapos 16-25*)

Un budget global dédié au FDVA 1 stable depuis plusieurs années, avec des demandes en baisse, ce qui a permis d'atténuer significativement la pression lors de la phase d'instruction. Une enveloppe dédiée à Certif'Asso de 30 k€ en 2026, amenée à se développer les années à venir du fait de la priorité donnée sur ce dispositif. Une certaine stabilité constatée quant aux secteurs associatifs portant des demandes FDVA 1 et soutenus. Un volume important de primo-demandeurs (32%) mais représentant 16% des associations bénéficiaires, démontrant un potentiel besoin d'accompagnement accru sur cet axe du FDVA.

Concernant les soutiens pluriannuels (CPO) et l'obligation formulée aux associations demandeuses d'un contact préalable avec le délégué à la vie associative, il est fait état d'un constat globalement positif – permet le ré-aiguillage de dossiers au besoin, un échange avec l'association sur le fond... - même s'il reste des axes d'amélioration : trop peu d'appels entrants, manque d'anticipation de la part des associations...

Une proportion de dossiers et actions annuels soutenus en 2026 plus élevée (77% et 61% contre 73% et 57% en 2025), avec des disparités qui se tarissent entre territoires. Une acceptation forte des demandes pluriannuelles (82% des dossiers par rapport à 42% en 2025). Une enveloppe allouée aux CPO stable par rapport à l'année passée (-2 000 €). Un en-cours de CPO qui s'élèvera à 110 300 € en l'état (CPO 2024, 2025 et 2026), représentant un tiers (33,7%) à enveloppe 2027 constante. Il est à indiquer concernant les demandes Certif'Asso que la durée demandée pouvait varier en fonction de la nature des projets portés par les associations (de 1 à 3 ans).

Il est souhaité pouvoir disposer de données plus précises concernant les thématiques de formation sollicitées. Ce type d'éléments pourra être apporté lors d'une prochaine réunion, ainsi que des données plus qualitatives, à l'appui d'une analyse avec l'appui éventuel de l'intelligence artificielle.

L'avis de la commission est sollicité sur les propositions de financement adressées par courriel en amont de la commission à l'ensemble des membres. Aucune remarque n'est formulée.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur les propositions FDVA 1 annuel, pluriannuel et Certif'Asso présentées

b) **FDVA 2 « Financement global ou Nouveau projet »** (*diapos 26-36*)

Un budget dédié au FDVA 2 stable (-222 €), mais avec une « ponction » liée à la démarche Guid'Asso - comme décidé en CRC 1 FDVA en décembre dernier - plus faible (23 k€) que l'année passée. Aucun transfert de fonds de concours vers le FDVA 1 n'a été opéré en 2026. Le montant des demandes dépasse pour la première fois 10 millions d'euros. Une hausse des demandes constatée, mais plus mesurée que les années passées (+10% d'associations contre +19% en 2025 et +7% d'actions déposées contre +21%).

Quelques indicateurs à noter :

- 34% des associations ayant sollicité le FDVA 2 sont des primo-demandeuses en 2026, contre 30% en 2025, ce qui répond à un des objectifs recherchés sur ce dispositif.
- 84% des associations éligibles sont composées de 2 ETP au plus, chiffre en hausse d'année en année.
- Stabilité dans les secteurs demandeurs et soutenus (*diapo 29*), avec toutefois une hausse du secteur culturel (+3 points) et des baisses des secteurs Loisirs et vie sociale et Santé et action sociale. Il est

également indiqué que le secteur sportif est toujours fortement pourvoyeur du dispositif (32% des associations demandeuses) eu égard au poids que représente le secteur sur la région (22%).

- Est constatée une hausse des demandes au titre du fonctionnement global, entre 63% et 74% selon les départements.

Un état de chaque collège départemental consultatif (CDC) est effectué par le Délégué départemental à la vie associative (DDVA) concerné.

Ont notamment été évoqués les points suivants :

- La difficulté parfois en séance à respecter stricto sensu les critères adoptés, pour permettre de soutenir des dossiers identifiés par certains membres ;
- Un choix qui devra nécessairement être posé au regard du contexte de hausse continue des demandes, entre soutien aux petites associations (fonctionnement général) et soutien aux nouveaux projets, entre soutien à la ruralité et/ou aux associations porteuses de solutions ;
- Un montant moyen de soutien sur l'axe 2 du FDVA 2 qui baisse et peut devenir problématique, interrogeant la réalité même de l'effet levier ;
- Le caractère primordial du cadre de négociation entre commission régionale consultative et collèges départementaux consultatifs, comme adopté en amont de la campagne 2026 ;
- Une dichotomie du FDVA 2 à questionner, en allant au bout de la réflexion, sans nécessairement laisser de côté la notion d'innovation, même si elle peut être soumise à critique ;
- Une priorisation qui pourrait être davantage portée sur les projets susceptibles d'être essaimés, qui peuvent faire « tache d'huile » sur le territoire ;
- Questionnement autour du plafond lié au fonctionnement général, jugé trop élevé par certains ;
- Des demandes de comparatif entre FDVA 2 et ex-réserve parlementaire, à la fois sur le volume de crédits alloués, leur utilisation ou l'approche territoriale de la réserve par arrondissement. Il est précisé après recherche en Loire-Atlantique que l'ex-réserve parlementaire disposait de 400 k€ supplémentaires dédiés aux associations par rapport au FDVA 2026 sur le 44, avec un montant moyen de soutien de 2 467€ (2 165 € en 2026 sur le FDVA) par association, avec des montants pouvant aller jusqu'à 95 k€.

Des échanges portent ensuite sur les liens entre la démarche Guid'Asso et le FDVA :

- Rappel d'une enveloppe de 23k€ ponctionnée sur les fonds de concours pour financer la démarche 2026, comme adopté en CRC 1 de décembre dernier avec opposition du Mouvement associatif régional,
- Un certain nombre d'associations labellisées bénéficient d'un soutien au titre du FDVA 2, lié parfois directement aux missions qu'elles effectuent à ce titre,
- Le souhait exprimé par une personnalité qualifiée d'une harmonisation entre territoires sur ce soutien apporté au titre de Guid'Asso par le FDVA en 2027 ;
- Il est répondu qu'il paraît difficile de tendre vers une règle commune appliquée uniformément : dynamiques et paysages Guid'Asso diversifiés selon les départements, certaines associations labellisées ne font pas de demande au titre de Guid'Asso...
- En complément, est ajouté que des structures Guid'Asso peuvent parfois bénéficier d'autres soutiens (FONJEP JEP...), et qu'une réflexion pourrait être suivie pour faire le lien entre Guid'Asso et FDVA 1.

L'avis de la commission est sollicité sur les propositions de financement du FDVA 2 adressées par courriel en amont de la commission à l'ensemble des membres. Aucune remarque n'est formulée.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur les propositions FDVA 2 présentées

c) Prochaines étapes de la campagne FDVA 2026(diapo 37)

Les propositions seront portées à validation préfectorale le 3 juin matin. En cas d'accord, il est programmé une publication des résultats l'après-midi même sur le site académique, avec un message adressé via LeCompteAsso à toutes les associations concernées les invitant à aller les consulter directement.

V. Autres actualités en matière de vie associative (diapos 38-46)